



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE**

AVIS DE PROMULGATION
Règlement no. 109-10

Avis est par les présentes donné par le soussigné :

Que le Conseil municipal a adopté lors de sa séance tenue le 3 mai 2010 le règlement no 109-10, lequel fixe à 1 000 000\$ le montant maximal de dépenses relatives à la Loi des immeubles industriels municipaux pour l'année 2010;

Que ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 13 mai 2010;

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Saint-Gédéon-de-Beauce, ce 14 mai 2010.

Pierre-Alain Pelchat
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Gédéon-de-Beauce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi.

En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat ce 14^{ième} jour de mai 2010.

Pierre-Alain Pelchat
Directeur général
Secrétaire-trésorier